

Objet : Appel aux candidatures pour l'octroi d'un mandat de directeur de domaine pour le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace, prenant cours le 1^{er} septembre 2012 et se terminant le 31 décembre 2014, à pourvoir dans une Ecole supérieur des Arts organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir ARTS².

Réseaux : tous réseaux

Niveaux et services : tous niveaux

Période : mandat prenant cours le 1er septembre 2012 et se terminant le 31 décembre 2014

A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ,

A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province,

Aux pouvoirs organisateurs des établissements libres et officiels subventionnés,

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Aux Directeurs(trices) des Ecoles supérieures des arts organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ,

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du Centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du Centre technique et pédagogique à Frameries, du Centre des technologies agronomiques à Strée et du Centre technique horticole à Gembloux,

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Aux administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles .

Pour information :

A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement,

A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique,

Aux membres du Service général de l'Inspection,

A Mesdames et Messieurs les Recteurs des Universités

Aux syndicats du personnel de l'enseignement.

Aux organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateur.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	A.G.P.E. Monsieur Jean-Philippe SMEERS		
<u>Destinataire</u>	Voir ci-dessus		
<u>Contact</u>		<u>Jean-Philippe.Smeers@cfwb.be</u> Téléphones :02/413.24.17	
<u>Document à renvoyer</u>	Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière Boulevard Léopold II 44 - 3ème étage, bureau 3E354 à 1080 BRUXELLES		
<u>Date limite d'envoi</u>	25 mai 2012		
<u>Objet</u>	Appel aux candidatures pour l'octroi d'un mandat de Directeur de domaine pour le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace, prenant cours le 1^{er} septembre 2012 et se terminant le 31 décembre 2014, à pourvoir dans une école supérieur des Arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir ARTS².		

Renvoi (s) :

Nombre de pages : 2

- annexe : 1

Mots clés :

Bruxelles, le 23 avril 2012

Votre correspondant : Jean-Philippe SMEERS

Contact : Jean-Philippe.Smeers@cfwb.be ; 02/413.24.17

OBJET : Appel aux candidats pour l'octroi d'un mandat de Directeur de domaine pour le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace prenant cours le 1^{er} septembre 2012 et se terminant le 31 décembre 2014, à pourvoir dans une école supérieur des Arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir ARTS².

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 23 avril 2012, pour l'octroi d'un mandat de directeur de domaine pour le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace, prenant cours le 1^{er} septembre 2012 et se terminant le 31 décembre 2014, à pourvoir dans une école supérieur des Arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir ARTS².

Vous trouverez jointe à la présente copie de cet appel.

Je vous invite à présenter cette copie aux membres du personnel de votre établissement.

Je vous signale que **l'avis publié au Moniteur belge du 23 avril 2012 constitue la seule source d'information officielle**. La présente circulaire n'est donc qu'une simple communication et n'a donc aucun caractère officiel.

J'attire votre attention sur le fait que les candidatures doivent être introduites, selon les formes et prescriptions de l'appel, par lettre recommandée à la poste le 25 mai 2012 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Dès à présent, je vous remercie de votre mobilisation.

Christian NOIRET
Directeur général adjoint

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

**APPEL AUX CANDIDATURES POUR L'OCTROI D'UN MANDAT DE DIRECTEUR DE
DOMAINE POUR LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES, VISUELS ET DE L'ESPACE,
PRENANT COURS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2012 ET SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2014, A
POURVOIR DANS UNE ECOLE SUPERIEURE DES ARTS DE LA COMMUNAUTE
FRANCAISE, A SAVOIR ARTS²**

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions des articles 101 à 104 du décret du 20 décembre 2001, fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statuts des personnels, droits et devoirs des étudiants).

L'article 57, §1, al 5 et 6, précise : « *Le Directeur de domaine est désigné par le Pouvoir organisateur, conformément à la procédure de recrutement applicable pour la désignation des directeurs des Ecoles supérieures des Arts.*

Le Directeur de domaine dirige le domaine pour lequel il est désigné. Il agit sous l'autorité du Directeur de l'Ecole supérieure des Arts. »

Conformément à l'article 72 § 5 du décret du 20 décembre 2001 précité, « *Le directeur d'une Ecole supérieure des arts est le délégué du Pouvoir organisateur ou du Gouvernement et exécute ses décisions. Il est chargé, avec le ou les directeur(s) adjoint(s) et le ou les directeur(s) de domaine s'il échet, de la mise en oeuvre du projet pédagogique et de la gestion quotidienne de l'établissement. Le ou un directeur(s) adjoint(s) désigné par le Pouvoir organisateur remplace le directeur en son absence. La charge hebdomadaire à prestations complètes [...] d'un directeur de domaine comporte 36 heures par semaine. Elle est complète et indivisible ».*

L'entrée en fonction prendra cours le 1^{er} septembre 2012, pour un mandat se terminant le 31 décembre 2014, renouvelable sur la base d'une évaluation réalisée par le Conseil de gestion pédagogique, conformément à l'article 121bis du décret du 20 décembre 2001 précité

1. Conditions requises :

Ce mandat est accessible aux membres du personnel de l'établissement nommés à titre définitif ou désignés à titre temporaire à durée déterminée ou indéterminée, ainsi qu'à tout candidat répondant aux conditions fixées par l'article 121ter du décret du 20 décembre 2001 précité, à savoir :

- 1° être Belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;
- 2° jouir des droits civils et politiques;
- 3° remettre, lorsqu'il s'agit d'une première entrée en fonction dans l'enseignement, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans les conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel ;
- 4° être de conduite irréprochable;
- 5° satisfaire aux lois sur la milice;
- 6° déposer un projet pédagogique et artistique relatif au mandat visé et le présenter à la Commission de recrutement.

2. Forme de la candidature :

La demande sera rédigée au format A4 d'après le(s) modèle(s) approprié(s) reproduit(s) dans le présent appel.

Par ailleurs, la demande de candidature devra être accompagnée :

- d'un curriculum vitae et des documents relatifs aux titres et à l'expérience utile visée à l'article 68 du décret du 20 décembre 2001 précité ainsi que, le cas échéant, des mentions de publications scientifiques et justifications d'expériences professionnelles ou artistiques diverses ;
- des éléments susceptibles d'établir leur valeur et leurs mérites et à en apporter, le cas échéant, la preuve ;
- d'un projet pédagogique et artistique qui expose la manière détaillée et singulière dont le candidat envisage, avec le directeur et le directeur adjoint, la mise en œuvre du projet pédagogique de l'établissement, et ce plus particulièrement pour ce qui concerne le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace (cf art 9, art.72§5 et art.121ter 6° combinés, du décret du 20 décembre précité) ;
- d'un extrait du casier judiciaire MODELE 2 - daté de 6 mois maximum ;

3. Introduction des candidatures :

Le formulaire de candidature doit être introduit, **par lettre recommandée à la poste**, à l'adresse suivante:

« Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière
Boulevard Léopold II 44 - 3ème étage, bureau 3E354 à 1080 BRUXELLES »

La date limite pour l'introduction des candidatures est fixée au 25 mai 2012, la date de la poste faisant foi.

Seront seules prises en considération, les candidatures introduites dans la forme et le délai fixés ci-avant.

4. Examen des candidatures :

Les candidatures reçues par la Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française, Direction de la carrière des personnels sont transmises à l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique qui les transmet ensuite à la Commission de recrutement qui les examine conformément à l'article 104 §1 du décret du 20 décembre 2001 précité .

5. Délais et calendrier prévisionnel :

Les candidats qui ne répondent pas aux conditions fixées par l'article 121ter du décret du 20 décembre 2001 précité seront informés, dans le courant du mois de juin, des motifs de non recevabilité de leur candidature par recommandé, par pli simple ainsi que par courrier électronique (à l'adresse fournie par le candidat dans son acte de candidature et sans que l'Administration puisse être tenue responsable de la non-délivrance du courriel pour une cause technique ou imputable au candidat telle que erreur dans l'adresse communiquée, indisponibilité de celle-ci etc...). Dans les mêmes délais et les mêmes formes, les candidats retenus pour l'entretien seront invités à se présenter dans un délai de dix jours calendrier devant la Commission de recrutement.

Candidature pour l'octroi d'un mandat de Directeur de domaine pour le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace, à pourvoir à ARTS²

ANNEXE 1

à renvoyer (**par envoi recommandé**) au :

« Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière
Boulevard Léopold II 44 - 3ème étage (bureau 3E354) à 1080 BRUXELLES »

le 25 mai 2012 au plus tard

NOM : **Prénom**

Adresse : rue..... n°
Code Postal : Localité :
Pays :

Date de naissance : .../.../..... Nationalité.....

Téléphone : GSM :

Adresse de courrier électronique :

Titres (joindre toutes les copies nécessaires) :

Intitulé	Options	Date	Etablissement	Langue

- Fonction actuellement exercée :

- date de l'entrée en fonction :/..../.....

- Nom et adresse complète de l'employeur actuel :

.....- Lieu

où s'exerce la fonction.....

Le cas échéant,

- la fonction exercée **actuellement**:

.....

- Employeur actuel :

.....

Références (joindre toute attestation utile) :

Ex :

- productions individuelles ou collectives à caractère pédagogique et de recherche (syllabus, publications...)
- documents relatifs à des activités scientifiques ou artistiques
- participation active à des séminaires, colloques, stages, programmes européens, formations (certifiées ou non) dans les domaines scientifique, pédagogique ou artistique
- description et évaluation d'innovations pédagogiques mises en place

Date :

(Signature)